

GESTION DU PATRIMOINE DE LA FAMILLE (1)

Module 1 : Maîtriser la famille et le patrimoine privé

Formation en présentiel

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation porte sur le traitement pédagogique des bases de la gestion de patrimoine (les liens familiaux, les libéralités, la fiscalité du particulier) ainsi que sur les techniques patrimoniales concernant le patrimoine privé.

La formation se base sur une méthodologie éprouvée optimisant le traitement des dossiers clients, avec une volonté d'interprofessionnalité avec la profession comptable libérale.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- de respecter la réglementation dans la relation clients,
- d'optimiser l'utilisation des outils remis tant auprès de leurs clients qu'auprès de leurs partenaires experts-comptables,
- d'avoir une pratique quotidienne de la méthodologie enseignée.

COMPETENCES VISEES

Savoir pratiquer la gestion de patrimoine avec une méthodologie efficiente en partenariat éventuel avec la profession comptable libérale.

PUBLICS CONCERNÉS

Conseillers en gestion de patrimoine.

PRE REQUIS

Exercer l'activité de conseil en gestion de patrimoine.

DÉROULEMENT FORMATION

Alternance de théorie et de pratique dans le cadre de l'apprentissage, jeux de rôles et études de cas.

DUREE

Deux sessions de 3 jours pour une durée de 42 heures.

BUDGET

2 130 € HT sans TVA, frais pédagogiques inclus.

PROGRAMME

Introduction

Rappel de l'organisation de la formation
Questions / Réponses

Jour 1.M

Programme et Réglementation

- Présentation du programme et de ses implications
- Réglementation de la profession de CGP

Jour 1.AM

Process Professionnel Patrimonial®

- Exposé de l'articulation du Process
- Connaissance de la profession comptable libérale

Jour 2.M

Fiscalité du particulier

- Impôt sur le revenu, sur la fortune, droits successoraux
- Cas pratique sur la fiscalité du particulier
- Loi de finances

Jour 2.AM

1^{ère} étape du Process Professionnel Patrimonial®

- Exposé de la collecte de données
- Les questions essentielles à poser
- Exposé des constats patrimoniaux
- Organisation et mode d'emploi

Jour 3.M

Liens familiaux

- Régimes communautaires
- Régimes séparatistes
- Changement de régime matrimonial
- Concubinage notoire ou non
- Pacte civil de solidarité
- Divorce

Jour 3.AM

Honoraires et 1^{er} cas

- Suivi du temps passé
- Facturation d'honoraires
- Lettre de mission réglementaire
- Exposé des données du 1^{er} cas à travailler
- Questions / Réponses

Intervenants - →

Suite du programme - →

Cette formation se base sur des cas concrets, une mise en pratique des éléments acquis et la mise à disposition d'outils pédagogiques. Les documents remis sont le classeur ESSENTIALIS (cours et diaporamas) ainsi que les différentes matrices utilisées.

ESSENTIALIS SARL

Capital de 8 000 € création en 2002 - SIRET 443 004 080 00026 - Code APE : 8559A
Agissant en qualité de dispensateur de formation sous le n° 93 84 02550 84 PACA
31 rue de la Balance – 84000 Avignon- Tél 04 90 97 84 97 - contact@essentialis.fr
ESSENTIALIS SARL est une filiale des SERENALIS GROUPE SAS au capital de 41 735 €

GESTION DU PATRIMOINE DE LA FAMILLE (2)

Module 1 : Maîtriser la famille et le patrimoine privé

Formation en présentiel

INTERVENANTS



Philippe ARANCIO

Consultant associé de SERENALIS SAS.
Appui technique et commercial sur dossiers patrimoniaux de CGP.
Maîtrise des aspects juridiques, fiscaux, financiers et successoraux ainsi que du Code Civil et du Code Général des Impôts.
Maîtrise de la société civile immobilière et de la location meublée.



Gérard DESBOIS

Président fondateur de SERENALIS SAS.
Appui technique et commercial sur dossiers patrimoniaux de CGP.
Maîtrise des aspects juridiques, fiscaux, financiers et successoraux ainsi que du Code Civil et du Code Général des Impôts.
Maîtrise du droit de la famille et de ses implications patrimoniales.



Didier MAILLOT

Consultant associé de SERENALIS SAS.
Appui technique et commercial sur dossiers patrimoniaux de CGP.
Maîtrise des aspects juridiques, fiscaux, financiers et successoraux ainsi que du Code Civil et du Code Général des Impôts.
Maîtrise de l'entreprise, sa comptabilité et sa transmission.

PROGRAMME

Introduction

Rappel de l'organisation de la formation
Questions / Réponses

Jour 4.M

Rappel de la 1^{ère} session

- Point sur la 1^{ère} session et ses applications pratiques
- Correction du 1^{er} cas
- Exposé des données du 2^{ème} cas à travailler

Jour 4.AM

2 et 3^{ème} étapes du Process Professionnel Patrimonial®

- Exposé de la stratégie patrimoniale
- Organisation et mode d'emploi
- Exposé des solutions financières
- Organisation et mode d'emploi

Jour 5.M

Société civile immobilière

- Traitement comptable et fiscal de la SCI
- Conséquences de l'option fiscale retenue
- Utilisations de la SCI
- Traitement de l'immobilier de l'exploitant

Jour 5.AM

Libéralités

- Libéralités sans intervention notariée
- Libéralités "authentiques"
- Imputation des libéralités
- Clauses et conditions
- Libéralités entre époux et leur sort en cas de divorce
- Traitement successoral des libéralités

Jour 6.M

Règlement de la succession

- Dispositions particulières
- Réserve héréditaires et la quotité disponible
- Conjoint survivant
- Particularités de l'adoption
- Déclaration de succession
- Liquidation du régime matrimonial

Jour 6.AM

Règlement de la succession

- Modalités d'intervention partagée
- Exposé du suivi annuel
- Organisation et mode d'emploi
- Questions / Réponses

Cette formation se base sur des cas concrets, une mise en pratique des éléments acquis et la mise à disposition d'outils pédagogiques.
Les documents remis sont le classeur ESSENTIALIS (cours et diaporamas) ainsi que les différentes matrices utilisées.

ESSENTIALIS SARL

Capital de 8 000 € création en 2002 - SIRET 443 004 080 00026 - Code APE : 8559A
Agissant en qualité de dispensateur de formation sous le n° 93 84 02550 84 PACA
31 rue de la Balance – 84000 Avignon- Tél 04 90 97 84 97 - contact@essentialis.fr
ESSENTIALIS SARL est une filiale des SERENALIS GROUPE SAS au capital de 41 735 €